



## QUESTIONNAIRE

### Informations générales

Nom de l'organisme/institution :

Adresse électronique : [manifeste2005@bluewin.ch](mailto:manifeste2005@bluewin.ch)

Adresse postale : CP 127, 1219 Aïre

Nom de la personne de référence (qui répond au questionnaire) : Alain Emery, Carine Guex & Olivier Maulini

Son adresse électronique : [Olivier.Maulini@bluewin.ch](mailto:Olivier.Maulini@bluewin.ch)

Son adresse postale : 18 Grand-Donzel, 1234 Vessy

Son numéro de téléphone : 022 784 08 47

### Question 1

Globalement, le nouvel horaire scolaire proposé pour les élèves de l'enseignement primaire en page 15 de la brochure est-il, selon votre organisme/institution, satisfaisant ?

- |                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| Très satisfaisant         | <input type="checkbox"/>            |
| Plutôt satisfaisant       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pas vraiment satisfaisant | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pas du tout satisfaisant  | <input type="checkbox"/>            |
| Sans avis                 | <input type="checkbox"/>            |

## **Question 2**

Sur quels points ce nouvel horaire scolaire pourrait-il être amélioré ?

Voir question 5.

## **Question 3**

Si ce nouvel horaire n'est globalement **pas vraiment** ou **pas du tout satisfaisant**, quelles en sont les raisons majeures ?

Voir question 5.

## **Question 4**

Le cas échéant, quel serait, selon votre organisme/institution, le modèle d'horaire scolaire adéquat, celui-ci intégrant l'augmentation du temps d'enseignement et respectant les critères établis par la Commission HarmoS et Horaire Scolaire (cités en page 10 et 11 de la brochure explicative)

Voir question 5.

## **Question 5**

Commentaires éventuels

Considérant :

1. Que passer du temps à l'école est nécessaire mais pas suffisant pour atteindre les objectifs visés.
2. Que la recherche et l'expérience des professionnels montrent que c'est la qualité plutôt que la quantité du temps de l'apprentissage qui fait la différence.
3. Que les écarts de résultats entre les cantons tiennent avant tout aux conditions économiques, sociales et culturelles dans lesquelles prend place le travail de l'école.
4. Que le débat public a plutôt tendance – de manière discutable, mais objectivement dominante –

à mettre ces écarts intercantonaux sur le compte facilement quantifiable de la différence horaire.

5. Que la publication d'un plan d'études romand justifie que ses conditions d'application soient comparables d'un canton à l'autre, et que la dotation horaire et les moyens budgétaires correspondants font partie de ces conditions.

6. Qu'une harmonisation (même partielle) du temps de travail des élèves à l'échelle romande aura, sinon le mérite de réduire les écarts, au moins celui de montrer que le véritable problème est ailleurs.

Les membres de Former sans exclure réunis en Assemblée générale :

1. Soutiennent le principe d'une harmonisation des horaires et des calendriers scolaires à l'échelle romande, à la double condition que (a) l'équilibrage soit réparti sur les trois cycles de l'enseignement obligatoire ; (b) des ressources financières proportionnées à l'augmentation des charges d'enseignement soient ajoutées au budget.

2. Se réjouissent du moment où cette réforme sera en vigueur, et où il sera redevenu possible de parler de la qualité plutôt que de la quantité des heures passées à l'école.

3. Restent convaincus qu'ajouter de l'école à l'école est une bonne chose si et seulement si cette logique ne dissuade pas l'institution de différencier les prises en charge et de répondre aux besoins des élèves fragilisés à l'intérieur du temps que tous doivent passer à l'école, et ce quelle que soit sa durée.

Résolution adoptée à l'unanimité des membres présents le 11 mai 2010.